

## IMMATRICULATION D'UNE SARL / SARL À ASSOCIÉ UNIQUE PAR ACHAT / APPORT / LOCATION-GÉRANCE / GÉRANCE- MANDAT

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire M0 (cadre 18)

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M0** : complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés.  
*Mentionner les NOM et ADRESSE de la Banque où sont déposés les fonds. Préciser les modalités de la libération du capital (intégrale ou partielle).*
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés, avec la mention « bon pour acceptation de fonction » du gérant.
- ✓ Justificatif d'identité du ou des gérant(s)
  - Français (résidant en France ou non)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
  - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
  - Etrangers (hors EEE) résidant en France**
    - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
  - Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
    - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original par le gérant.
- ✓ Si la gérance est majoritaire,
  - Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale.

- ✓ Si conjoint collaborateur : justificatif du mariage ou pacs et copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité du conjoint.

Pour information : ce statut est ouvert au conjoint du gérant associé unique ou du gérant majoritaire d'une SARL. Pour les conditions à respecter, cf articles L. 121-4 et suivants du Code de Commerce et articles R. 121-1 et suivants du Code de Commerce.

- ✓ 1 original du rapport du commissaire aux apports si un apport en nature excède 30 000 euros, et si la valeur totale des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.

- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication, de l'immatriculation.

#### **Si achat, apport du fonds ou location gérance :**

- ✓ Copie de l'acte d'achat ou d'apport ou du contrat de location gérance signé des deux parties ou acte notarié.

Si le titre de jouissance du local n'est pas énoncé dans l'acte, fournir la copie du bail au nom de la société et signé des deux parties.

- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication, de la cession ou de l'apport ou de la location-gérance.

- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.

- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

- ✓ L'imprimé M'BE complété et signé en original par le dirigeant doit être déposé lors de l'immatriculation au RCS, accompagné des frais spécifiques.

<https://www.infogreffe.fr/documents/10179/21271/Formulaire+M%27BE+Soci%C3%A9t%C3%A9s>

**Attention :** le CFE transmet cet imprimé sans vérification préalable au **Greffé du Tribunal de commerce qui est seul compétent pour valider ladite demande en sa qualité de gestionnaire du Registre des Bénéficiaires Effectifs**. L'absence de document entraîne la non délivrance de l'extrait kbis.

#### **Cout de la Formalité :**

**Frais Greffe :** 69,56 € + 21,41 € (pour le registre des bénéficiaires effectifs) par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans

**Frais CFE :** 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID ou CB ou espèces (prévoir l'appoint).

## Informations

- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé M0 et l'annonce légale.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) . Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
- SARL à capital variable indiquer dans l'annonce le montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit.